

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1533

présenté par

M. Legavre, rapporteur spécial au nom de la commission des finances

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	296 400 000	0
<i>dont titre 2</i>	296 400 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	0
Facilitation et sécurisation des échanges	0	296 400 000
<i>dont titre 2</i>	0	296 400 000
TOTAUX	296 400 000	296 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du rapporteur spécial vise à amorcer un plan massif de recrutement d'agents pour la direction générale des finances publiques (DGFIP), afin de pallier aux saignées successives qu'ont subies les services au cours des quinze dernières années. Il appelle en outre le Gouvernement à conduire une évaluation des réformes qu'a connues la DGFIP durant la même période afin d'établir un niveau de moyens humains et un réseau qui lui permettent d'assurer correctement ses missions de service public auprès des citoyens et des collectivités territoriales.

Depuis 2008, 34 500 postes ont été supprimés à la direction générale des finances publiques qui a été utilisée comme la variable d'ajustement des politiques austéritaires dirigées contre les emplois publics. Le projet de loi de finances 2025 prévoit de supprimer encore 550 équivalents temps plein, en violation du contrat d'objectif et de moyen 2023-2027, dans une direction qui a déjà été amputée d'un tiers de ses effectifs en 15 ans.

Ces suppressions ont eu des conséquences dramatiques sur les agents, comme sur les usagers du service public. La direction générale des finances publiques se démarque ainsi parmi les administrations d'État comme l'une de celle où le mal être au travail est le plus élevé, en lien avec une charge de travail et un niveau de stress anormalement élevé. En effet, seuls 54 % des agents de la DGFIP se déclarent satisfaits de leur charge de travail, contre 72 % ailleurs dans la fonction publique d'État, et un fonctionnaire des finances publiques sur trois juge son niveau de stress très élevé [1].

Cette situation a été aggravée par la réforme du nouveau réseau de proximité (NRP), nouvel avatar des restructurations que connaît le ministère depuis 20 ans pour supprimer le réseau territorial de la DGFIP. L'enquête de l'association des maires de France (AMF) présentée en octobre 2024 pointe ainsi le sentiment par les collectivités d'un « abandon » des services de la direction générale des finances publiques, voire un « désengagement de l'État » ainsi qu'une dégradation de la qualité du service rendu induite par un « manque de personnel » et à un « turn over » élevé. De la même façon, elle signale pour les usagers « la nécessité de réaliser plusieurs dizaines de kilomètres afin de déposer les fonds de la régie ou obtenir un rendez-vous en présentiel par exemple, avec des horaires d'ouverture restreints » contribuant à l'isolement des populations rurales.

Cet effondrement des moyens humains du ministère s'est fait enfin au détriment de la mission régaliennne première de l'État qu'est la perception de l'impôt. Loin des effets d'annonce du plan contre la fraude de mai 2023, les effectifs dédiés au contrôle fiscal ont baissé d'un cinquième depuis 2014. Plus largement, la dégradation continue des moyens humains de la direction a affaibli la capacité de l'administration à percevoir l'impôt, comme en témoigne la tenue des bases cadastrales nécessaires à la perception des impôts locaux jugée défailante par 75 % des communes.

L'administration doit cesser d'être à la traîne face aux fraudeurs, absente avec les usagers et maltraitante pour ses agents. Cet amendement propose donc de supprimer la baisse d'emploi de 550 équivalents temps plein prévue par le projet de loi de finances de 2026 et de revenir au niveau d'emploi de 2020 en créant 5150 postes supplémentaires, soit 5700 postes au total. Avec un coût moyen par équivalent temps plein de 52 000 € pour le programme 156, la création de ces postes coûterait donc 296 400 000 €.

Pour respecter les dispositions constitutionnelles et organiques, les crédits visant à abonder cette mesure sont prélevés sur le titre 2 du programme 302 *Facilitation et sécurisation des échanges* pour abonder le titre 2 du programme 156. Le rapporteur ne souhaitant pas réduire le financement attribué à ce programme, il appelle le Gouvernement à lever le gage.

[1] Enquêtes annuelles de l'Observatoire interne des ministères économiques et financiers – édition 2025.